



## **Plan d'activité 2006/2007**

1. Dans le but d'assurer à chaque citoyen la reconnaissance de ses acquis non formels, Valida s'engage pour la collaboration entre les directions de l'Instruction Publique des différents cantons, en matière de Validation des acquis.
2. Valida sollicite et diffuse un avis juridique sur le droit du citoyen à entrer dans un processus de validation des acquis sur la base de la NLFPr.
3. Valida élabore un argumentaire principalement à l'attention des associations professionnelles, des politiques, des membres, des intéressés, ainsi que des médias, et assure la diffusion de l'information pour sensibiliser les différents partenaires.
4. Valida organise un congrès lors duquel seront présentés et discutés les développements concernant la validation dans les pays d'Europe, particulièrement les pays voisins.

Décidé à l'AG du 18.05.2006